



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
Solidaires, Unitaires et Démocratiques



Saint Denis, le 30 mai 2017

Monsieur BENSE
SNCF RESEAU
DIRECTION ILE DE FRANCE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS SOCIALES

Monsieur,

Conformément à l'article 4.2 du titre II de la RH 0826 modifié par l'avenant 2 du 19 décembre 2007, la Fédération SUD-Rail vous présente une Demande de Concertation Immédiate concernant :

- Le manque d'effectifs dans les Infrapôles, Infralog.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail